

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Guylaine St-Michel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4c8d83cb13e3dbf6d6489373>

Date d'obtention : 2023-10-10 15:32:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une procédure qui peut être appliquée seulement s'il y a entente sur le protocole/trousse sexto entre l'établissement scolaire, le service de police du territoire, le DPCP. Il faut également que les différents intervenants aient suivi la formation pour pouvoir utiliser la trousse sexto. La trousse sexto permet de bien encadrer et guider les interventions de chacun des divers intervenants afin d'uniformiser l'intervention. De plus, la trousse sexto favorise une intervention sécurisante pour les personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse va permettre de guider et encadrer l'intervention de façon précise, sécurisante et rapide afin de soutenir efficacement la ou les victimes de façon cohérente entre les intervenants impliqués et les partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- De bien utiliser les questionnaires de la trousse qui ont été conçus pour éviter des réponses subjectives.
- Éviter de poser d'autres questions qui pourraient être interprétées comme ayant une forme de jugement, il faut s'en tenir aux questionnaires.
- Jamais demander à voir le contenu de l'appareil électronique car s'apparente à de la pornographie juvénile = infraction criminelle. Remettre l'appareil en question au service de police du secteur.
- De bien respecter mon rôle qui est d'être intervenante en milieu scolaire. Chaque partenaire à son rôle bien définie.